Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 033-213300700-20250206-20255-DE

Mairie de Brach

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Denis CHAUSSONNET pouvoir Franck MEYRE

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2025/5_Finances
Autorisation de signer la convention de partenariat entre la commune de Brach et le Conseil Départemental suite à l'appel à projet "Résilience des territoires face au risque feu de forêt"

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune de Brach a demandé une subvention au Conseil Départemental de la Gironde dans la délibération DELIB_2024/26_Finances dans le cadre d'un appel à projet « Résilience des territoires face au risque feu de forêt ».

RAPPELLE que le Conseil Départemental a validé cette subvention de 50% lors de la commission permanente du 25 novembre 2024 pour un montant maximal de 19 099,00 € HT en investissement et 3 623,00 € TTC en fonctionnement.

EXPOSE que pour réaliser les aménagements prévus dans cet appel à projet, Monsieur le Maire doit signer la convention de partenariat jointe à cette délibération et constituer un comité de pilotage (COPIL).

PROPOSE de nommer au COPIL les personnes suivantes :

- Monsieur BARTHELEMY Etienne (SDIS)
- Monsieur LASSALLE Jacques
- Monsieur CHEIN Renaud
- Monsieur CHAUSSONNET Denis
- Monsieur PHOENIX Didier
- Un représentant du Département

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 033-213300700-20250206-20255-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de Brach et le Conseil Départemental de la Gironde et de valider les membres du COPIL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT